...ABEILLE.

...IMÉE ET PUBLIÉE PAR
...E BAYON, DELAUP & CO.

...NOUVELLE-ORLÉANS,
...NDI, (MATIN,) 30 AVRIL 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 30 avril.

Deux accidens déplorables ont eu lieu, cette semaine; avant-hier M. Samuel Paxton, éditeur du *Directory* de cette ville, homme qui jouissait de la considération publique, s'est détruit dans un accès de démence. Et hier, le conducteur d'une des voitures établies sur le chemin-à-coulisses est tombé sous la roue de sa voiture au moment où elle partait, et a eu la tête écrasée ; il est mort dans la minute.

—Hier, le bruit s'est répandu tout-à-coup dans toutes les parties de la ville, et avec une étonnante rapidité, qu'on venait de recevoir la nouvelle (par quelle voie? on l'ignorait) que la guerre avait été déclarée en Europe ; que le roi de France avait pris le commandement de l'armée du nord, dans l'intention d'entrer en Belgique ; et que le maréchal Gérard, à la tête d'une autre armée, marchait sur l'Italie, &c. &c. Après bien des courses et des peines, nous sommes enfin parvenus à acquérir la certitude que cette nouvelle n'est pas controuvée. Un exprès venu de Philadelphie, a en effet apporté des lettres commerciales qui annoncent l'arrivé à New-York, le 14, du navire paquebot *Hibernia*, parti de Liverpool le 20 mars, et par lequel on a appris les nouvelles précédentes. On se rappelle que les journaux français avaient parlé d'une certaine déclaration du cabinet de Paris, par laquelle il aurait annoncé à l'Autriche que si ses armées intervenaient dans les affaires d'Italie, la France considérerait cet acte comme une déclaration de guerre contre elle et agirait en conséquence. Or il paraîtrait que l'Autriche n'a tenu compte des menaces du gouvernement français, et que ses troupes sont entrées en Piémont; c'est par suite de ce mouvement que les ministres français sont enfin sortis de leur profonde léthargie et ont donné le signal attendu depuis si long-temps, le signal auquel toutes les nations libres ou qui ont le désir de l'être, vont réunir leurs efforts contre les tyrans de l'Europe.

Nous tenons les détails qui précèdent, de personnes dignes de foi et au témoignage desquelles nous avons pleinement lieu de nous en rapporter. Ceux qui suivent sont extraits d'une lettre dont nous avons eu communication.—Cette lettre, datée de Baltimore du 15, et reçue ici par la même voie que les précédentes, (par Louisville,) porte qu'une révolution n'éclate en Espagne sur plusieurs points du royaume; que les troupes autrichiennes sont entrées en Italie, et qu'en conséquence une armée française sous les ordres du maréchal Gérard a reçu l'ordre de se porter en toute hâte à leur rencontre et de protéger les révolutionnaires de Bologne et de Modène : ce qui confirme en tous points les rapports venus de Philadelphie. Quoique nous n'ayons plus aucune raison d'élever le plus léger doute sur l'authenticité de ces nouvelles, nous attendons avec impatience l'arrivée du courrier d'aujourd'hui ; il doit nous apporter des journaux de Philadelphie et de Baltimore du 16, qui donnent sans doute tout au long la substance des papiers reçus par le *Hybernia*.

—Un nouvel arrivage du Mexique nous a apporté des journaux d'Oajaca jusqu'au 12 du courant ; le *Redactor-Oajaqueño* de cette date, contient l'article suivant du *Registro-Oficial* de Mexico, qui prouve, contre l'avis des feuilles semi-officielles et des *bustamantistes quand même*, que les insurgés du sud sont loin d'être tranquilles, puisqu'au contraire ils viennent de tenter un coup de main, dont nous ne devons pas tout-à-fait apprécier les résultats par le langage du journal du gouvernement :—

"*Nouvelles du Sud.*—Par une estafette du général Bravo, arrivée cette nuit, on apprend que son excellence avec le reste des troupes qu'elle commande, est sortie de Chilpacingo pour se diriger sur la côte ; l'avant-garde de sa division, sous les ordres du colonel Manuel Gil Perez, était déjà sur la Papagayo. Le général communique aussi la nouvelle positive, que la population de Tecpan, ainsi que le lieutenant-colonel Cesar Ramos et les forces qu'il commande, se sont prononcés en faveur du gouvernement général. Sur ces entrefaites Alvarez, dans un accès de dépit a voulu se venger des habitants d'Acapulco, qui s'étaient prononcés pour le gouvernement ; il a envahi cette ville avant qu'elle pût être secourue par le lieutenant-colonel Villarreal, mais, ne pouvant vaincre la courageuse résistance des citoyens, il l'a pillée et incendiée, à l'exception de la partie qui était couverte par un petit fort défendu par vingt hommes de la garnison du château, et en se retirant, il l'a laissée en proie aux flammes.

La position d'Alvarez va être bien difficile ; car, il va trouver devant lui les troupes, que commande en personne le général Bravo ; à sa droite, le château d'Acapulco et les forces de Villarreal ; et à sa gauche le corps du lieutenant colonel Ramos, qui a mis 500 hommes à la disposition du gouvernement. En outre, Alvarez devra se trouver fort embarrassé, et par la perte de Tecpan d'où il tirait toutes ses ressources, et par les résultats de sa conduite atroce envers la partie inoffensive d'Acapulco, qu'il n'a incendiée que par un esprit de vengeance digne d'un Vandal. Cette ville, qui s'est distinguée par son amour de l'ordre, a eu à souffrir bien des calamités, dont la dernière et la plus terrible est la dévastation ordonnée par Alvarez. Nous en sommes sincèrement affectés, et nous espérons que, débarrassée bientôt de ses ennemis, elle pourra réparer ses pertes. La corvette *Morelos* est dans le port d'Acapulco, prête à agir d'après les ordres du général Bravo."

(*Registro Official.*)

Il n'y a qu'un mot à ajouter à cet article : plus les journaux du gouvernement s'efforcent de représenter la situation d'Alvarez comme désespérée, plus ils justifient les excès auxquels il vient de se livrer ; car alors il ne lui reste plus qu'à vendre chèrement sa vie : le sort de Guerrero lui dit assez ce qu'il doit attendre de ses généreux opposans.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

Extrait du Journal des Débats.

Au milieu des contradictions de tous genres qu'éprouve le nouvel ordre de choses, il avance cependant vers l'accomplissement graduel de toutes les promesses qu'il a faites pour le bonheur et la liberté de la France. Que l'on demande encore où sont les conséquences de la glorieuse révolution de juillet! où elles sont? Répondez-vous mêmes : Eussiez vous espéré, il y a un an, obtenir en un quart de siècle ce que vous avez obtenu en six mois? Vous sollicitiez timidement le jury pour les délits de la presse et les délits politiques ; le jury vous a été rendu. C'est à peine si vous osiez parler de l'abolition des grands colléges ; vous ne faisiez que l'entrevoir dans un avenir bien éloigné ; les grands colléges ont disparu.

L'institution des gardes nationales avec l'élection des officiers vous semblait beaucoup plus désirable que possible ; cela s'est fait de soi-même, et dans ce moment-ci même la Chambre des Pairs s'occupe, après la Chambre des Députés, de fonder à jamais cette grande et patriotique institution, base indestructible de la liberté. Plusieurs fois on avait tenté d'assujétir à la réélection les députés promus à des fonctions publiques, et toujours on avait échoué. Ce droit, qui n'est rien moins qu'un droit de contrôle sur les choix les plus importans du ministère, il est depuis trois mois en pleine vigueur. A-t-on oublié avec quels transports de reconnaissance on accueillait la rare nomination de quelques hommes populaires aux places de la magistrature et de l'administration? L'administration et la magistrature, au moins celle du parquet, ont été entièrement renouvelées. Qu'eût dit l'ancien gouvernement si on lui eût proposé d'abandonner aux chambres, avec le droit de voter le budget, celui de voter le contingent de l'armée? Que de cris! quel scandale! Aujourd'hui, cela n'a pas fait la moindre difficulté. Jamais la presse, jamais la tribune n'ont été plus libres, et la France se présente à l'Europe avec un gouvernement ami de la paix et une armée formidable.

Voilà pour le passé, voyons ce qui se prépare. La chambre des députés discute une loi municipale destinée à émanciper les communes, cette loi si vivement attendue, si ardemment réclamée, cette loi toujours promise et toujours différée par le gouvernement qui n'est plus! La loi départementale, complément de celle-ci, la suivra de près. Pour calculer le chemin que nous avons fait, il suffit de voir combien les discussions ont changé de face! Qu'est-ce que l'on dispute à l'autorité royale? Le droit de choisir un maire parmi les membres du conseil municipal, *élus par la commune!* Droit bien légitime, puisque le maire n'est pas seulement l'agent de la commune, mais, dans plusieurs cas, l'agent de l'autorité centrale! Droit, toujours soumis préalablement au vœu des citoyens exprimé par l'élection des membres du conseil municipal! Voilà où nous en sommes! qu'on se reporte à deux années en arrière, et l'on verra si c'était là ce qui divisait les esprits! Nous en dirons autant de la loi électorale. C'était une loi inespérée. D'ici à peu de jours le rapport en sera fait à la Chambre. Nous sommes à plus d'un siècle des fraudes électorales, des lois restrictives et haineuses, des double colléges, du secret des votes violé. Tout ce hideux entourage d'un gouvernement faible et de mauvaise volonté a disparu avec lui. La loi électorale tiendra les promesses de la Charte du 7 août.

Il ne faut pas oublier non plus la loi sur l'instruction primaire. Une commission vient d'être nommée pour préparer une loi sur la liberté de l'enseignement et l'organisation universitaire ; et, en attendant qu'une loi statue définitivement sur l'organisation du conseil d'Etat, la publicité des séances de ce tribunal, en matière contentieuse, assure aux parties une garantie précieuse. Voilà encore une innovation salutaire, l'accomplissement d'un vœu hautement prononcé. Ainsi la réforme s'introduit partout ; le bien se fait, et, quoi qu'on en puisse dire, il se fait aussi vîte que possible : à moins qu'on ne veuille absolument que la révolution de juillet, cette révolution si pure, si légale, ait conteau en elle l'anarchie et tous ses maux, il faut convenir qu'elle porte ses fruits! qu'on relise les discussions de notre tribune depuis dix années, les écrits des publicistes les plus célèbres, la polémique quotidienne des journaux toujours un peu en avant de l'opinion publique ; pas une idée raisonnable n'a été émise, par un vœu patriotique n'a été formé qui ne soit rempli ou sur le point de l'être!

On se demande d'où vient donc que la discussion de tant de lois importantes laisse le public si calme! On discute la loi municipale comme à huit clos! C'est tout au plus si la loi électorale aura le privilège de fixer l'attention! On a beau faire des lois, des ordonnances et avertir le public de ce que l'on fait pour lui, le public demeure impassible! Avant la révolution, c'était toute autre chose ; le temps de la session était un temps d'activité et d'agitation pour les esprits. L'annonce d'une loi sur la presse ou sur les élections éveillait tout le monde. Une simple ordonnance sur le conseil d'Etat eût occupé Paris et la province pendant plus de quinze jours. Aujourd'hui que veut dire cette espèce d'indifférence générale? Et de là on conclut que la France espérait de la révolution de juillet bien autre chose que ce qu'on lui donne! Il y a pourtant une réponse beaucoup plus simple et plus vraie à faire. Ce qui éveille l'attention, ce qui allume les esprits, c'est le combat, c'est le doute sur son issue, c'est le partage entre la crainte et l'espérance. Voilà la position où nous nous sommes trouvés pendant quinze ans. Il fallait arracher péniblement, une à une, et comme par morceaux les libertés promises. Jamais on n'était sûr de garder ce que l'on avait conquis. Une chambre défaisait ce qu'avait fait une autre chambre. A la liberté de la presse succédait la censure, puis à la censure la liberté de la presse. C'était un événement, une mémorable victoire qu'une loi un peu libérale. On l'estimait davantage par la peine qu'on avait eue à l'obtenir et par la crainte qu'on avait de la perdre. Les quinze ans qui viennent de s'écouler n'ont été qu'une longue guerre ; c'est là ce qui a tenu les esprits dans une si prodigieuse activité.

Aujourd'hui les questions les plus graves sont à peu près décidées d'avance. Notre travail n'est guères qu'un travail d'organisation. Vous demandez pourquoi la loi municipale qui excita si vivement l'attention publique en 1829 la laisse si calme en 1831? C'est qu'en 1829 une révolution n'avait pas fait d'avance plus de la moitié de la besogne, c'est que le principe de l'élection était loin d'être admis par tout le monde, c'est que la loi municipale eût été une barrière exclusive contre les entreprises d'un pouvoir dont la France se défiait à juste titre. Aujourd'hui qu'est-ce que la loi municipale? C'est une affaire de famille, c'est la simple régularisation des conséquences d'un principe incontesté. Chacun peut prédire, à coup sûr, quelle sera l'issue de la discussion. On s'y intéresse moins parce qu'on craint moins, ou plutôt qu'on ne craint pas. Notre froideur apparente n'est que de la sécurité. A quoi bon s'agiter si vivement pour une cause gagnée? Voyez au contraire avec quelle ardeur l'esprit public se porte vers les affaires du dehors! C'est qu'il y a là une difficulté réelle, une grande question à résoudre ; c'est qu'il y a de l'espérance, de la crainte, tout ce qui remue et attache les hommes!

Du reste, c'est une chose admirable de voir comme la révolution de juillet a changé les cœurs! Ce sont des conversions complètes, des bouleversemens de position à ne s'y plus reconnaître! Il n'y a plus de loi assez libérale pour ceux à qui nous avons dû la censure, les fraudes électorales, la loi de tendance, la loi du sacrilège et les ordonnances de juillet. Ils ont, pour ce qu'ils appellent les hommes *du milieu*, c'est-à-dire les hommes qui ne veulent ni du despotisme, ni de l'anarchie, une horreur qui va jusqu'à la folie. La loi électorale et la loi municipale notamment leur semblent le comble de l'arbitraire. Avoir la prétention de laisser au prince le droit de choisir un maire parmi les membres élus du conseil municipal, n'est-ce pas attenter à la liberté publique? L'ancien côté droit l'entendait bien mieux que cela! témoin les cris de fureur avec lesquels il accueillit les projets de 1829. De là, on passe jusqu'aux accusations les plus calomnieuses ; on voit, dans les plus simples paroles, de noirs complots tels que la suspension de la Charte et surtout de la liberté de la presse. Oh! les ingénieuses inventions! Mais vous, qui parlez si bien de ce que vous vouliez faire, que ne nous dites-vous un mot de ce que vous avez fait? Vous avez été fort à l'aise pendant cinq ou six ans pour réaliser les théories que vous exposiez avec tant de complaisance. D'où vient que vous n'en avez rien fait? Au lieu d'une loi sur le sacrilège, que ne nous donniez-vous une loi municipale? Qui vous gênait? vous étiez les maîtres. C'était alors qu'il fallait apprendre à la France ce que c'est que la liberté. Il sied mal à ceux qui, le 26 juillet, applaudissaient aux ordonnances, d'accuser les autres de projets inconstitutionnels dont ils n'ont jamais conçu, dont ils repousseraient avec indignation la pensée. C'est de l'anarchie que l'on veut, c'est là que l'on tend sous ces beaux dehors. Peut-être serait-il plus adroit de ne pas le laisser voir si clairement!

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Cashmere, Whitney, Liverpool, Gordon, Forstal & co.
Navire Aurora, M'Lellan, N. York, J Harrod.
Navire Lexington, Corell, Liverpool, B. Booth & co.
Brick Lagrange, Devereux, Liverpool, N & J Dick & co.
Brick Exchange, Mariner, N. York, J Harrod.
Brick Dos Hermanos, Buyosa, Havane, F Tio.
Brick Progress, Hewes, Providence, Watterman & Burgess.
Brick Isley, Page, Charleston, J W Zacharie & co.
Goël. Cristina, Perez, Havane, Thayer & Hurd.
Goël. Justice, Sleeper, N. York, L H Gale.
Goël. Dorotea, Botta, Havane, S Cucullu.
Goël. Champion, Crosby, Texas, Lauve & Benedict.
Goël. Veracruzana, Sanchez, Vera-Cruz, Lizardi Frères.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, Davis, de la passe du S. O., ayant conduit en mer les bricks Iris et Mexico—il a amené dans le port les bricks Constitution et America, et une galiotte espagnole. Sur la barre, brick George, devant partir ; un navire et quatre bricks voulant entrer. En rivière, navire Chariot et brick Nun.

Brick Constitution, Robinson, de Philadelphie, à Whitall, Jaudon & co. avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, et les consignataires des bâtimens ci-après rapportés, voyez la page anglaise.)

Brick America, Cottle, de Boston.

Polacre espagnole Union, Calsada, de la Havane.

Bateau Lafayette, Bourga, de la baie Vermillon, avec sucre, peaux et cornes.

Un bateau des Attakapas, avec du coton.

Bateau à vapeur Talma, venant de Manchester, avec du coton.

Bateau à vapeur Plough Boy, Patterson, de St. Martinsville, avec sucre, melasse et coton.

Bateau à vapeur Huntsville, Bradford, de Waterloo, avec 1537 balles coton et 45 bts. tabac.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 46 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR, Maire.
30 avril

BLANC DE BALEINE &c.—174 boites blanc de baleine, 150 boites chandelle de suif, 219 barils maquereaux, reçus par le brick America et à vendre par.
30 avril. W. G. HEWES.

AU PUBLIC.

COMME plusieurs personnes n'ont point vu les deux avis que j'ai fait insérer dans le *Courrier de la Louisiane*, les 7 et le 15 de ce mois, concernant les droits que j'ai sur une propriété et des terrains, situés derrière la loge l'Etoile Polaire, dans les rues St. Claude, St. Bernard et Planche; annoncés pour être vendus à l'encan à différentes époques, et en dernier lieu ce jourd'hui 30 avril ; je prie le public de m'excuser, si je reviens encore à la charge, ce n'est point pour l'importuner que je le fais, c'est pour que nul ne puisse prétendre cause d'ignorance de mes justes réclamations, que je vais faire valoir en tout temps, contre tous les acquéreurs.—Je me réfère entièrement aux deux écrits ci-dessus mentionnés, et j'ajouterai que la dite habitation que j'avais vendue à Mme. Michel, (qui ne me l'a jamais payée,) ayant été saisie pour taxes par le shérif, il y a quelques années ; aucun de ceux qui en sont en possession, ne se présenta pour les acquitter, c'est moi qui en ai donné le montant. A l'instant même de la criée qui devait en être faite, comme je puis le prouver par des reçus.
30 avril—1 FOY.

TIRAGE DE LA LOTERIE
DES NATCHITOCHES, 7ème. classe,
12 18 27 22.
30 avril JB. FAGET, Directeur.

LE soussigné desirant partir pour la Havane, pour s'y fixer, prévient les personnes à qui il peut devoir, de se présenter dans le délai de huit jours, et celles qui lui doivent de le payer dans le même délai. C. POITTEVIEN,
Rue Bourbon, no. 316, entre Ursuline et St. Philippe. 29 avril—5

DESEANDO el infrascripto marchar para la Havana, y fijarse alli, previene á las personas á quienes debe presentarse en el termino de ocho dias ; y aquellas que le deben pagarle en el mismo término.
C. POITTEVIEN,
Calle de Borbon, entre las de Ursulinas y
29 de abril San-Felipe.

RIZ.—69 tierçons riz de première qualité, provenant du brick Atlas, et à vendre par.
29 avril. W. G. HEWES.

AUJOURD'HUI!
LOTERIE
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANÇAISE—CLASSE No. 18.
27 *numeros*—4 *roues*.
D. MALCOLM, *Commissaire*.
Le Tirage aura lieu le Samedi, 30 Avril 1831.
PROSPECTUS :

1 lot de	$8000	6 lots de	300
1 " de	3000	6 " de	100
1 " de	1500	156 " de	40
1 " de	1200	156 " de	20
1 " de	1000	624 " de	8
1 " de	600	7800 " de	4
6 " de	400		

PRIX DES BILLETS :
Billets entiers $4 00; moitiés $2 00, quarts $1 00 ; Livrets de 10 billets entiers $40 00, ne pouvant gagner moins de $16; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.
21 avril.

$10 *DE RECOMPENSE.*
A quiconque ramènera à l'habitation A. Lesseps, à deux milles au-dessous de la ville, deux CHEVAUX anglais, égarés depuis le 22 du courant : l'un est gris pommelé, de bon entretien et à côté ronde, âgé d'environ huit ans, l'autre, couleur canelle clair, très bien fait, âgé de trois ans et demi, tous deux sans marque ni étampe. S'adresser à
27 avril. T. NICOLET & CO.

HABILLEMENS D'ÉTÉ.—LEE, WALTON & Co., au coin des rues de la Douane et de la levée, ont reçu par le de-Witt-Clinton et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habilemens d'homme, d'enfant, &c. fins et communs, qu'ils offrent à vendre en gros et au détail, à des prix modérés.
26 avril.

CHANGEMENT DE DOMICILE
MADAME GICQUEL, accoucheuse, a transporté sa demeure de la rue Ste. Anne à la rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, maison qu'occupaient les messieurs Soulié, No. 241. 23 avril.

EN débarquement du *de Witt-Clinton*, 12 bques. huile de baleine supérieure, rafinée en été ; 5 ballots ferblanterie moirée ; 10 caisses *arrôte-root* supérieure.—A vendre, rue de la Levée, no. 39, chez
25 avril THOMPSON & GRANT.

AMPHITHEATRE.
Encoignure des rues d'Orléans et Royale, en face du Théâtre d'Orléans.
4ème. et dernière représentation de
Timour le Tartare.
Samedi soir, 30 avril,
On commencera par la Grande Entrée de huit beaux Chevaux.
Danse de Corde par M. Minnich.
Exercices d'Equitation par M. Sergeant.
M. Wells fera paraître le cheval *Koulikhan*.
Tours d'Equitation, sans selle ni bride, par le petit Birdsall.
La soirée sera terminée par le grand mélodrame intitulé
TIMOUR LE TARTARE,
Accompagné de musique. On verra, dans le cours de cette pièce, défiler une cavalcade de vingt superbes chevaux.

Timour,	Mrs. Hayl.
Oglow,	Watson.
Bermaddin,	Walton.
Saubellet,	Wells.
Korim,	Munich.
Abdallac,	Betts.
Agib,	Mines, Watson
Zouldu,	Betts.
Selimo,	Edwards.
Liska,	Sergeant.

Officiers, Porte-Drapeaux, &c. MM. Smith, Brown, Baily, Birdsall, Burt, Nichols, Braidy, Sergeant, White, Joseph et autres.
Au 1er. acte, grande procession de Zoulda : on la voit montée sur un cheval arabe, et accompagnée d'hommes à pied et à cheval, de bannières et d'une musique guerrière.
Scène 3ème.—Grande scène de tournois : combat entre Souballet et Kérim ; celui-ci est désarmé et Souballet est au moment de lui passer son sâbre au travers du corps, lorsque Kérim s'élance sur lui, et pare le coup. Souballet tue son cheval de rage, et meurt.
Acte 2. Fuite intéressante d'Agib.
Acte 3. Grand combat de guerriers à pieds et à cheval ; forte canonnade ; les chevaux s'élancent sur la Tour ; Agib se jette à l'eau et sauve sa mère ; destruction de Timour.
30 avril—1

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
Parti marron le 18 du courant, le petit nègre NARCISSE, taille d'environ 4 pieds, 6 pouces, teint d'un grille, vêtu d'un gilet de casimir bleu, pantalon de cotonnade bleu et une casquette à poil blanc. Une récompense honnête sera donnée pour son arrestation. LOUIS GALLAUD,
29 av.—2 rue des Grands Hommes, no. 49

LES soussignés ont reçu par le Dewitt-Clinton et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché :
Tamarin très fruis par barils,
Beurre de cacao,
Essence de girofflée,
Dito d'anis,
Dito de canelle,
Sirop anti-syphilitique du Dr. Gideon de St. Gervais, grandes bouteilles,
Dito de calebasse,
Farine de graine de Lin,
Amadou,
Camphre,
Jalappe en poudre.
F. ORIOL & CO. *Pharmaciens.*
29 av. Au coin des rues Dumaine et Condé.

Avis au Public.
UNE famille française de cette ville, convenablement logée dans un des plus beaux quartiers, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle se chargerait de loger et nourrir, en famille, deux ou trois personnes qui nourriraient de bons enseignemens avantageux. S'adresser rue de la Levée, vis-à-vis la Pompe à Feu, près la halle aux légumes, dans une maison neuve en briques, en haut.
28 avril—4

BOUCAUTS DE MÉLASSE.—13 boucauts de mélasse, reçus par le brick Elvira, à vendre par WM. G. HEWES,
28 avril rue du Camp, no. 9

BOIS DE TEINTURE.—24 tonneaux bois de Campêche, reçus par le navire Canton-Packet. A vendre par
WM. G. HEWES,
28 avril rue du Camp, no. 9

2000 Livres cire, à vendre par
27 avril. GRAY & DURRIVE.

933 Sacs café de la Havane, en débarquement de la goëlette Robert Centre, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
27 avril. rue des Magasins, no. 29.

DOUBLONS et pièces en or, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

PEAUX de chevreuil, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

BLANC DE BALEINE, MAQUEREAUX &c.—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la liv. ; 200 barils maquereaux no. 2, 200 do. no. 3, 400 cuisses morue, très-larges et de première qualité en débarquement et à vendre par
27 avril. STETSON & AVERY.

PORC & JAMBON.—1000 barils porc, *prime*, 100 caisses jambons, plats-côtes et épaules, récemment reçus et à vendre par
S. C. BELL,
26 avril. rue du Canal no. 60.

BAIGNOIRES
EN MARBRE D'ITALIE.
18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO.
26 avril rue Royale no. 105.

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet.
Par ordre de la Direction,
D. SHELDON, *Secrétaire.*
Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.
21 avril—30

A VENDRE,
A UN, DEUX, ET TROIS ANS, DE TERME.
1o. UNE MAISON neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé ; elle est louée à raison de $1800 par an.
2o. UNE MAISON à deux étages, située rue Condé ; elle est louée à raison de $1500 par an.
3o. UN TERRAIN de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses ; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $260 par an.
4o. Un CHARRETIER et un TOMBEREAU, loués à raison de $350 par an.
☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☜

MARCHANDISES DOMESTIQUES.—25 balles toile à draps, grise, de 4-4, épaisse et de qualité supérieure, en débarquement du brick William, et à vendre par
27 avril STETSON & AVERY.

A LOUER.
La maison occupée en ce moment par Mr. Péguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGE,
22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.
Et les points intermédiaires.
Le bateau-à-vapeur LE SOUVENIR, capitaine Cartis, partira demain matin, à 9 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY & DURRIVE,
29 avril rue de la Nlle.-Levée, no. 35.

POUR LOUISVILLE.
Le beau bateau-à-vapeur fin marcheur, LAFOURCHE, capitaine Morehead, ayant la majeure partie de son chargement prête à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. M. TOURNÉ,
23 avril rue de la Nouvelle-Levée, no. 15

PARA TAMPICO,
La goleta méjicana FLETCHA, su capitan Nichols, admite carga y pasageros. Acudir á bordo, ó á
TUYES y COMP.
20 de abril calle Real, no. 106

POUR BOSTON,
Le beau navire, paquebot régulier, HELEN-MAR, capitaine Holmes, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 avril STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.
Le brick fin voilier, (paquet régulier) WILLIAM, cap. J. A. Collins, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord, ou à
27 avril STETSON & AVERY.

POUR SISAL.—Le beau brick ADMITTANCE, capitaine V. Tilyon. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
28 avril. J. W. ZACHARIE & CO

A FRETER.—Le brick (A. I.) ELVIRA, capit. Grace. S'adresser à
27 avril. W. G. HEWES.

A FRETER.—Le joli navire CANTON PACKET, capit. Abbord, de 312 tonneaux. S'adresser à W. G. HEWES.
27 avril. rue du Camp, no. 9.

PASSAGE POUR NANTES.
On prendra quelques passagers à bord d'un superbe navire (A No. 1) qui partira le 10 mai. S'adresser à
JOHN GARNIER,
26 avril—13 rue St. Louis.

A FRETER—Le navire SARAH & CAROLINE, cap. Prince, du port de 1350 balles de coton. S'adresser à
19 avril LINCOLN & GREEN.

POUR MARSEILLE.—Le brick VENUS, partira le 5 mai prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 avril G. MARMICHE.

POUR NEW-YORK.
La belle goëlette JUSTICE, capitaine Springer, partira sous le plus bref délai. S'adresser à WM. G. HEWES,
16 avril rue du Camp, no. 9

POUR NEW-YORK.
Le beau brick PULASKI, capitaine Webb. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
12 avril rue du Camp, no. 9.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
AVIS D'ENCAN.—La vente des Meubles de Mde. Turcas, annoncée pour jeudi, aura lieu lundi prochain, 2 de mai, au domicile annoncé, à 4 heures. 30 avril.

PAR F. DUTILLET.
Il sera offert en vente, à la Bourse, le 3 mai prochain, un TERRAIN avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en
UNE MAISON, avec des écuries et autres dépendances. Le dit terrain, situé au faubourg Saulet, est désigné sous le no. 1, dans l'ilet no. 30, et mesure 52 pieds 7 pouces de face à la rue Apollon, (continuation de la rue Carondelet,) sur 120 pieds de profondeur et 32 pieds 6 pouces de largeur au fond. Ce terrain se trouve sur un coteau élevé et parfaitement égouté.
Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. 21 avril

VENTES PAR LE MARSHAL.

E. St. Martin contre W. Perkins.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 9 mai prochain, à midi, sur les lieux, rue des Remparts, entre les rues St.-Pierre et Toulouse, 39 boucauts de sucre, saisis dans l'affaire ci-dessus.
29 avril L. DAUNOY, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 10 mai, à 4 heures, au Principal, divers articles de comestible, saisis à la poursuite de F. McManis.
29 avril L. DAUNOY, marshal.

LANCIERS D'ORLEANS.
Préparez-vous pour monter à cheval !
La Compagnie prendra les armes dimanche 8 mai prochain, à 7 heures du matin : équipement complet, pantalons blancs, pour être inspectée et passée en revue, conformément à la loi.
Le lieu du rassemblement est derrière la Cathédrale.
Par ordre du capitaine, JEAN L. RUB,
28 avril—9 *maréchal-des-logis chef.*

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Conformément aux ordres généraux du brigadier général, le bataillon d'artillerie prendra les armes dimanche, 8 mai prochain, à 8 heures précises du matin, équipement complet, pantalon blanc.—Par ordre
29 avril. U. DUREL.—Adjt.-major.

TIRAILLEURS
LOUISIANAIS,
La compagnie prendra les armes dimanche, 1er. mai prochain, à 7½ heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, et armement complet; réunion au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
CHARLES BUSSI,
30 avril. Sergt.-major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS
ATTENTION!
La compagnie prendra les armes dimanche 8 mai prochain, à huit heures précises du matin, en grande tenue, pantalons blancs et plumets.
Par ordre du capt. CHAPUS,
29 avril. Sergent-maj.

200 barils approvisionnemens de bâtimens à vendre par.
5 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, lundi prochain, 2 de mai, à midi précis, à la Bourse Hewlett,
11 SUPERBES LOTS DE TERRE,
avantageusement situés et très élevés, près du Chemin à Coulisse, faisant parti des mêmes qui ont été vendus lundi dernier par l'encanteur sus-nommé.
Conditions :—6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par L. T. Caire.
Il sera également vendu le même jour et au même lieu,
UN BEAU TERRAIN, bien remblayé, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, (tout près du chemin à coulisse et près de la place,) sur 120 pieds de profondeur, mesure française ; borné d'un côté par la propriété de J. B. Herpin, et de l'autre par celle de Françoise.
Conditions :—L'acquéreur sera obligé de se mettre au lieu et place du vendeur pour payer $300, comme suit : au premier septembre prochain, $100 ; au 1er. mars de 1832, $100, et au 1er. septembre suivant, $100 ; le reste sera payable à 6 et 12 mois, en billets, endossés à satisfaction et hypothèque ; l'acte de vente sera passé par L. Féraud, au frais de l'acquéreur.
30 avril—2

PAR T. MOSSY.
LUNDI, 9 de mai prochain, il sera vendu à midi, à la bourse Hawlett, un nègre nommé Philippe, africain, âgé de 30 ans, charretier et laboureur ; un do. nommé Allain, américain, âgé de 28 ans, charretier, laboureur et scieur de long ; un do. nommé Pierre, africain, âgé de 29 ans, de champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi, et bons sujets. Payables en mars 1832, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 avril.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu Samedi 30 Avril, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, la négresse créole, JUSTINE, âgée d'environ 13 ans, bonne domestique de maison et garantie contre tous les vices et maladies prévus par la loi. Le propriétaire la vend parcequ'il n'en a pas besoin.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. 28 avril—3

PAR T. MOSSY.
LUNDI 2 mai prochain, il sera vendu à midi, au café de la Bourse Hewlett,
UNE PROPRIÉTÉ de valeur, bien située au second ilet de la Levée, joignant le Rail Road, mesurant face à la rue Marigny 120 pieds français sur 172 pieds rue Moreau, comme on pourra le voir sur un plan déposé à la Bourse.
Payable à 1 2 et 3 ans de terme en billets à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait payement.
UN TERRAIN joignant le précédent rue Marigny, mesurant 26 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses dessus, consistant en une bonne maison, &c. et trois logement, sur le derrière avec cuisines et autres batisses.
On annoncera les conditions. 28 avril

PAR T. MOSSY.
SAMEDI, 7 Mai prochain, à midi, il sera vendu sans réserve à la